

Consentement au piercing pour les moins de 16 ans

J'autorise ma fille, mon fils à se faire faire un piercing.

Nom, adresse, date de naissance, numéro de téléphone du responsable légal :

.....

Nom, adresse, date de naissance, (numéro de téléphone) de l'enfant :

.....

Quel piercing peut être percé ? Veuillez indiquer le nom du/des piercing(s) ou une brève description : (Veuillez également noter le nombre) par ex. 2x trou d'oreille.

.....

Par ma signature, je confirme que ma fille, mon fils peut se faire percer le piercing susmentionné. Je suis d'accord avec les risques habituels d'un piercing, comme les gonflements, les saignements et les inflammations. Avec des soins appropriés, les problèmes sont rares.

Nous vous informons sur les soins à apporter à un piercing après l'avoir percé.

Pour les moins de 16 ans, mais pour les plus de 14 ans, nous perçons tous les piercings courants sur les oreilles, le nez, la lèvre, la langue, le nombril, les mamelons ainsi que Dermal Anchor & Surface, mais pas les piercings intimes..

Date, lieu et signature du responsable légal :

.....

Pour les enfants de moins de 14 ans, le responsable légal doit passer à la boutique.

Stechwerk GmbH
Leiweg 3
8305 Dietlikon
hallo@stechwerk.ch